

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue mardi 28 novembre 2018 à 19:00 à la salle Burbidge du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross  
Mme. Anne Langevin, conseillère  
Mme Annie Galipeau, conseillère  
M. Éric Galipeau, conseiller et maire substitut  
M. Denis Bonhomme, conseiller  
M. Yves St-Jacques, conseiller  
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier

Présence dans la salle : aucune (0) personne.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R18SE11-328**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté;

**Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée;
  - 1.1 Vérification du quorum ;
  - 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
  - 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;
2. Refinancement - Refinancement d'un montant de 309 000 \$ relatif à un emprunt échéant le 10 décembre 2018 ;

Règlement no	Description	Montant à refinancer
2013-308	Complexe sportif	281 600 \$
2013-310	Chemin Poulin	16 200 \$
2013-311	Chemin de la Ferme	11 200 \$
<b>TOTAL</b>		<b>309 000 \$</b>

3. Financement du camion unité de secours par contrat crédit-bail ;
4. Varia ;
5. Période de questions ;
6. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE  
309 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 DÉCEMBRE 2018**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Messines souhaite emprunter par billets pour un montant total de 309 000 \$ qui sera réalisé le 5 décembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Description des règlements	Pour un montant de \$
2013-308	Complexe sportif	281 600 \$
2013-310	Chemin Poulin	16 200 \$
2013-311	Chemin de la Ferme	11 200 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2013-308, la Municipalité de Messines souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- les billets seront datés du 5 décembre 2018;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 juin et le 5 décembre de chaque année;
- les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	29 000 \$	
2020.	29 900 \$	
2021.	31 300 \$	
2022.	32 200 \$	
2023.	33 400 \$	(à payer en 2023)
2023.	153 200 \$	(à renouveler)

- QU'en** ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2013-308 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 5 décembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**ADOPTÉE**

**SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS**

Date d'ouverture :	28 novembre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,1852 %
Montant :	309 000 \$	Date d'émission :	5 décembre 2018

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Messines a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datées du 5 décembre 2018, au montant de 309 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

29 000 \$	2,65000 %	2019
29 900 \$	2,80000 %	2020
31 300 \$	3,00000 %	2021
32 200 \$	3,15000 %	2022
186 600 \$	3,25000 %	2023

Prix : 98,21200      Coût réel : 3,66831 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

29 000 \$	3,70000 %	2019
29 900 \$	3,70000 %	2020
31 300 \$	3,70000 %	2021
32 200 \$	3,70000 %	2022
186 600 \$	3,70000 %	2023

Prix : 100,00000      Coût réel : 3,70000 %

3 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE GATINEAU

29 000 \$	4,03000 %	2019
29 900 \$	4,03000 %	2020
31 300 \$	4,03000 %	2021
32 200 \$	4,03000 %	2022
186 600 \$	4,03000 %	2023

Prix : 100,00000      Coût réel : 4,03000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Messines accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE pour son emprunt par billets en date du 5 décembre 2018 au montant de 309 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 2013-308, 2013-310, et 2013-311. Ces billets sont émis au prix de 98,21200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**QUE** monsieur Ronald Cross, maire et monsieur Jim Smith, directeur général/secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer au nom de la municipalité de Messines tous les documents liant la Municipalité au prêteur dans le présent emprunt.

**ADOPTÉE**

**FINANCEMENT D'UN CAMION « UNITÉ SECOURS » PAR CONTRAT CRÉDIT-BAIL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines (ci-après appelée la Municipalité) a adjudgé un contrat en faveur de l'entreprise MAXI MÉTAL inc., de Saint-Georges de Beauce, pour la fourniture d'un camion « unité secours » de marque MAXIMÉTAL installé sur camion Ford E-450 2018 avec fourgon adapté en unité de secours, et ce, au prix de 151 900\$ en plus des taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a choisi de se prévaloir de l'article 936.1 du Code municipal du Québec et de procéder par contrat de crédit-bail;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé par invitation auprès de deux bailleurs de fonds afin d'obtenir des soumissions de financement crédit-bail;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a obtenu dans les délais prescrits, deux soumissions, soit une première de Crédit Municipal & Manufacturier REXCAP inc. (ci-après appelé REXCAP) et une deuxième de Crédit-Bail SPAR Leasing;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse des deux soumissions, le directeur général recommande la soumission de REXCAP, cette dernière étant la plus avantageuse pour la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE REXCAP**, en tant que courtier/ agent de placement, place ses risques auprès de grandes banques canadiennes offrant les meilleures conditions et que selon sa proposition du 27 novembre 2018, la Banque Royale du Canada aurait offert les meilleures conditions sur le marché actuel aux taux 4,290% comme décrit ci-dessus, cette dernière agissant comme crédit- bailleur contractuel pour cette opération de crédit-bail étant bien entendu que :

- a. un privilège de premier rang (un lien) sera enregistré par la Banque Royale du Canada sur le véhicule de marque MAXIMÉTAL installé sur camion Ford E-450 2018 avec fourgons adapté en unité de secours pendant la durée du crédit- bail de 60 mois et,
- b. qu'il sera interdit à la MUNICIPALITÉ de nantir ce camion à toute autre partie durant la période du crédit-bail.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition Yves St-Jacques,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADJUGER** le contrat crédit-bail à la Banque Royale du Canada, pour la somme de 151 900\$, en plus des taxes applicables;

**QUE** ledit contrat soit pour un terme de 60 loyers x 2807.34\$, plus taxes 3 227.74\$ option d'achat à la fin du terme de 1\$;

**D'AUTORISER** les frais de dossier de 475\$, en plus des taxes applicables;

**D'AUTORISER** le maire, Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith de signer au nom de la Municipalité tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

**ADOPTÉE**

**LEVÉE DE LA RÉUNION**

**R18SE11-332**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,  
Appuyée par Anne Langevin;  
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée extraordinaire à 19h10

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Ronald Cross, maire

\_\_\_\_\_  
Jim Smith, Directeur général et  
secrétaire-trésorier

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Jim Smith,  
Directeur général et secrétaire-trésorier